

Québec, le 12 juin 2013

Monsieur Stéphane Bédard
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 2 mai 2013, la députée de Mirabel déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale demandant que le changement d'heure ne soit plus pratiqué au Québec, comme cela est déjà le cas en Saskatchewan, en Russie ou au Japon, entres autres pays.

Selon certaines études, le changement d'heure pourrait être responsable, chez certaines personnes, d'une perturbation de l'horloge biologique, surtout chez les enfants et les personnes âgées, mais également chez celles qui souffrent de troubles du sommeil ou d'une ou plusieurs pathologies. Il semblerait également que le passage à l'heure d'été ait plus d'impacts négatifs sur la santé que le passage à l'heure d'hiver, pouvant ainsi entraîner une perturbation saisonnière chez certaines personnes.

De façon générale, à la lecture des différentes études qui portent sur la question, on constate que les arguments de nature économique s'opposent à ceux reliés à la santé. Rappelons que c'est pour des raisons économiques que le Québec a harmonisé sa Loi sur le temps légal en novembre 2006.

... 2

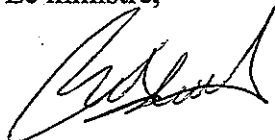
Québec
1075, chemin Sainte-Foy, 15^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1
Téléphone : 418 266-7171
Télécopieur : 418 266-7197
www.msss.gouv.qc.ca

Montréal
2021, avenue Union, bureau 10.051
Montréal (Québec) H3A 2S9
Téléphone : 514 873-3700
Télécopieur : 514 873-7488

Que ce soit pour des raisons environnementales, économiques ou de santé, l'état actuel des connaissances ne nous permet pas de démontrer que les avantages reliés à l'abolition du changement d'heure soient suffisamment importants pour compenser les désavantages de le maintenir. D'un point de vue de santé publique, l'état actuel des connaissances scientifiques ne permet donc pas de recommander l'abolition du changement d'heure.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Réjean Hébert

N/Réf. : 13-MS-03190